

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 06 juin, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, PASCAL Philippe, CALVANI Pascal, MANAUD Nicolas, CORVEZ Marion, Max DAGUET.

Absents excusés : M. DAVID Jérôme, PONCET Corinne a donné pouvoir à CORVEZ Marion, Joël COLBEAU.

Secrétaire : M. COING BELLEY Stéphane a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 02 mai 2017, avec 10 voix Pour.

2/ DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame la Maire DONNE lecture de la demande de démission transmise par Monsieur Jérôme DAVID.

Le Conseil municipal, avec 9 voix Pour et 1 Abstention, ACCEPTE la démission de Monsieur DAVID Jérôme.

Celle-ci est transmise en Préfecture pour validation.

Arrivée de Marion CORVEZ

3/ FORET – FIXATION DU PRIX DE RETRAIT POUR VENTE PAR ADJUDICATION

Monsieur Stéphane COING-BELLEY n'a pas participé à cette délibération.

Le Conseil municipal,
DECIDE, après en avoir délibéré, FIXE, par 11 voix Pour, le prix de retrait de la coupe de bois mise en vente le 16 juin prochain à 15 000€. DONNE son accord à l'adjoint présent pour négocier.

4/ PORTAGE DES REPAS

Mise en place du prélèvement

Le Conseil municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré et vote par 12 voix Pour, la mise en place du prélèvement automatique volontaire pour la facturation du portage des repas ainsi que pour tous services permettant ce type de règlement.

Tarifs Septembre 2017

Madame Pascale POBLET RAPPELLE au conseil municipal le tarif actuel soit :

- Prix du repas : 10,90€
- Prix repas facturé : 11,10€

Le Conseil municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré et vote par 11 voix Pour et 1 Abstention, de fixer le prix du repas à 11,30€ à compter du 1^{er} septembre 2017.

5/ MULTI ACCUEIL

Le Conseil municipal PREND connaissance de la demande de participation aux frais d'entretien,

DECIDE après vote avec 11 voix Pour et 1 Abstention, d'accorder une participation annuelle de 1 600€. (diminué de l'aide si emploi aidé)

DEMANDE que cette aide soit décidée chaque année en même temps que la participation au fonctionnement de la structure.

6/ SDIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal PREND connaissance de la demande de subvention déposée par les pompiers de Tullins,

DECIDE, après vote avec 8 voix Pour, 3 abstention et 1 voix contre de verser 100€.

7/ LOCATION SALLE - CAUTION « Pénalités » POUR MENAGE

Le Conseil municipal PREND connaissance de la demande pour mise en place d'une caution pour le ménage de la salle La Montaudine,

DECIDE après vote avec 7 voix Pour, 4 abstentions et 1 voix contre, la mise en place d'une caution pour pénalités dans le cas d'un ménage mal fait. Montant 150€

8/ ECOLE – SORTIES PISCINE

Demande non reçue. Décision reportée.

COMMUNE DE MONTAUD

9/ REGLEMENT PERISCOLAIRE & TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Tarifs cantine à compter du 1^{er} septembre 2017

| Tarif cantine (€) par repas et par enfant selon le nombre d'enfant(s) d'une même famille utilisant le service | | | |
|--|----------|-----------|-----------------------|
| QF | 1 enfant | 2 enfants | A partir de 3 enfants |
| < 800 | 3.50 | 3.30 | 3.10 |
| 800 ≤ QF ≤ 1200 | 4.50 | 4.30 | 4.10 |
| > 1200 | 4.90 | 4.70 | 4.50 |

Tarifs garderie à compter du 1^{er} septembre 2017

| Tarif garderie (€) par mois et par enfant selon le nombre d'enfant(s) d'une même famille utilisant le service | | | |
|--|----------|-----------|-----------------------|
| QF | 1 enfant | 2 enfants | A partir de 3 enfants |
| < 800 | 26,50 | 24 | 21,50 |
| 800 ≤ QF ≤ 1200 | 35,50 | 32,50 | 30 |
| > 1200 | 38,00 | 35,50 | 33,00 |

| Tarif garderie (€) journalier par enfant (pas de réduction si plusieurs enfants) | | | |
|---|---|---|---------------------------|
| QF | Garderie à la journée (matin + soir) inclut une inscription TAP à la journée | Garderie 1/2 journée matin y compris mercredi midi | Garderie 1/2 journée soir |
| < 800 | 4 | 2 | 3 |
| 800 ≤ QF ≤ 1200 | 6 | 2,50 | 4 |
| > 1200 | 7 | 3 | 5 |

Tarifs des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) 2017

| Tarif Temps d'Activité Périscolaire (TAP) mensuel par enfant selon le nombre d'enfant(s) d'une même famille utilisant le service | | | |
|---|----------|-----------|-----------------------|
| QF | 1 enfant | 2 enfants | A partir de 3 enfants |
| < 800 | 4 | 3 | 2 |
| 800 ≤ QF ≤ 1200 | 9 | 8 | 7 |
| > 1200 | 12 | 11 | 10 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote par 12 voix Pour,

1/ APPROUVE le règlement périscolaire tel que présenté et joint à la présente délibération.

2/ FIXE les tarifs tels que présentés ci-dessus et comme indiqués dans le règlement périscolaire.

Décision reporté en juillet pour employés et élus.

Fin de la réunion publique à 22h30

Prochaines réunions du conseil municipal le **vendredi 30 juin à 18h30 puis mardi 04 juillet 2017 à 20h30**